

Publié le 17 juillet 2024

Envoyé en préfecture le 16/07/2024

Reçu en préfecture le 16/07/2024

Publié le

ID : 025-212502587-20240709-2024057-DE



Département du Doubs

Commune de FRANOIS

N°2024/053

Code Postal 25770

Bureau Distributeur FRANOIS

.....
EXTRAIT

Du registre des délibérations du Conseil Municipal

**Arrondissement de
BESANCON**

Séance du 09/07/2024

Canton de Besançon 1

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf du mois de juillet, le Conseil Municipal de la commune de FRANOIS s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Émile BOURGEOIS Maire, en session ordinaire.

**Nota – le Maire certifie que
la convocation a été faite le
04/07/2024 et que le nombre
des membres en exercice est
de dix neuf.**

Présents : 14

Mmes GILLET, DELESSARD, SIMON BOUVRET, DUBOIS, BORRINI, LECLERC, TANNIERES ;
MM. BOURGEOIS, BAULIEU, MOUTON, HENRIOT, COUDRY, DUMORTIER, LAPOUGE.

Procurations de vote : 3

Jean-Pierre LORY à Patrice MOUTON, Annie SANDER à Brigitte TANNIERES, François PONS à Martine DELESSARD,

Absents excusés : 2

Marine PRALON, Thomas HOUSSIN

Il a été procédé, conformément à l'article L 121 – 14 du code des communes, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Madame Françoise GILLET, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

**CHANGEMENT DE PROPRIETAIRE « FRANOIS PARC AVENTURE » -
SIGNATURE DE LA CONVENTION**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le parcours « Franois Parc Aventure » suite à la mise en liquidation judiciaire de la société EBVH LOISIRS va être repris et géré par la SAS KAYA.

Une convention tripartite entre le propriétaire de l'accrobranche, l'ONF et la commune de Franois a pour objet de définir les modalités de l'occupation des parcelles sur lesquelles est installé le parc acrobatique en terme

- d'équipement et de l'incidence des équipements sur les arbres,
- de sécurité,

Publié le 17 juillet 2024

Envoyé en préfecture le 16/07/2024

Reçu en préfecture le 16/07/2024

Publié le

ID : 025-212502587-20240709-2024057-DE



- de gestion de la forêt et du milieu naturel,
- de financement.

Une demande a été faite au service de l'ONF en date du 20 juin 2024 pour modifier la convention suite au changement de propriétaire.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de renouveler à compter du 10 juillet 2024 pour une durée de 12 ans jusqu'au 9 juillet 2036 cette convention qui est annexée à la délibération

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- *donne son accord pour la signature de la convention « Franois Parc Aventure » avec la SAS KAYA pour une durée de 12 ans*
- *autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à cette opération.*

Fait et délibéré, le 9 juillet 2024

Le Maire,

Émile BOURGEOIS.

